

Procès-verbal de la 131^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette
tenue le jeudi 7 juin 2018, à 17 h, à la salle du conseil D-213
sous la présidence de M. Jean-Yves Tremblay

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE	
• Mme Hélène Bailleu	• Mme Kathleen Bélanger (téléphone)
• Mme Claudine Harnois	• Mme Hélène Latendresse
• Mme Sophie Lavoie	• M. Vincent Motard Côté
• M. Jean-Yves Tremblay	• M. Benoit Valiquette
ABSENCES	
• M. Normand Kevin Aubin	• M. Jean-Guy Chartier
• M. Michel Perreault	• M. Simon Roy
INVITÉS (ES)	
• M. Marcel Côté	• Mme Esther Fournier
• M. Dominic Leblanc	
AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE	
• Mme Lorraine Dépelteau	

Ordre du jour

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de la 129e réunion tenue le 12 février 2018 et de la 130e réunion tenue le 19 avril 2018;
4. Adoption du budget de fonctionnement 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et avis sur le budget de fonctionnement 2018-2019 du CRL;
5. Avis sur les modifications apportées aux Politiques de la recherche :
 - 5.1 Politique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière;
 - 5.2 Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche;
6. Adoption des directives d'utilisation des aires de stationnement;
~~Élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement;~~
(reporté à la prochaine réunion)
7. Recommandation d'émission de diplômes;
8. Rapport de la directrice;
9. Divers;
 - Calendrier des réunions 2018-2019;
10. Levée de l'assemblée;

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

Monsieur Jean-Yves Tremblay ouvre la réunion à 17h10. Il souligne que Mme Kathleen Bélanger participe à la réunion via le téléphone. Par ailleurs, il souhaite la bienvenue à M. Vincent Motard Côté qui est désormais l'un des représentants du personnel enseignant.

2. Adoption de l'ordre du jour;

CECJ180607-01 Sur proposition de Mme Claudine Harnois, dûment appuyée par M. Benoit Valiquette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en reportant l'élection à la prochaine réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux de la 129^e réunion tenue le 12 février 2018 et suivis ainsi que le procès-verbal de la 130^e réunion tenue le 19 avril 2018 ;

CECJ180607-02 Sur proposition de Mme Sophie Lavoie, dûment appuyée par Mme Claudine Harnois, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 129^e réunion du conseil d'établissement tenue le 12 février 2018 tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Aucun sujet ne donne lieu à un suivi particulier.

CECJ180607-03 Sur proposition de Mme Sophie Lavoie, dûment appuyée par Mme Claudine Harnois, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 130^e réunion du conseil d'établissement du 19 avril 2018 tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du budget de fonctionnement 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et avis sur le budget de fonctionnement 2018-2019 du CRL;

M. Marcel Côté, directeur général, introduit la présentation budgétaire. Il explique les raisons pour lesquelles une nouvelle présentation budgétaire est nécessaire, à savoir :

La gestion actuelle en silo des budgets et des résultats financiers :

- est au détriment de la création de marges de manœuvre pour saisir les opportunités tant localement et que régionalement ;
- donne une fausse impression de l'utilisation par les collèges et les services des surplus puisqu'ils ne peuvent être utilisés que si l'ensemble du budget du CRL est en équilibre et en surplus ;
- limite l'utilisation maximale des budgets et du solde de fonds ;
- ne permet pas une gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières dans les collèges et les services.

Ainsi, le nouveau modèle rectifiera certains points, à savoir :

- Pour le ministère, nous ne formons qu'un cégep.
- La nouvelle façon de présenter le budget sera, en tous points, conforme avec les prescriptions du chapitre de la loi qui constitue le CRL et elle est la façon usuelle de présenter un budget dans un cégep.
- La nouvelle présentation fera droit, comme il est écrit dans la loi, à chaque collège d'avoir son propre budget afin d'assurer les services pédagogiques et les services aux étudiants dans le respect de son autonomie. Il est également prévu un budget de développement associé aux activités des collèges et services.
- Les budgets des collèges et services seront indexés comme prévu par le MEES, le cas échéant.
- La nouvelle présentation aura pour effet de ne plus faire une répartition du budget global entre les collèges, mais plutôt une répartition en lien avec les unités administratives.
- Cette nouvelle présentation permettra une simplification des processus budgétaires. De plus, elle est une façon de reconnaître que les moyens doivent relever des responsables afin qu'ils soient imputables des services rendus. Elle permettra également la souplesse nécessaire, c'est-à-dire des marges de manoeuvre, dans les choix de gestion des responsables. En fait, cela permettra de mutualiser les objets de dépenses comportant un risque financier pour les collèges et ainsi en assurer une gestion efficace.
- Les modes de décision demeureront les mêmes. La direction du cégep fera des choix en fonction des décisions du conseil d'administration, des orientations du plan stratégique et des disponibilités budgétaires. Ces choix seront faits en concertation des directions des collèges et des services.
- Le conseil d'administration décide des orientations budgétaires et du budget du cégep régional. Le conseil d'établissement adopte le budget annuel qui lui est imparti afin de réaliser sa mission propre et le soumet à l'approbation du cégep régional. Il donne un avis sur le budget du cégep régional.
- Les soldes de fonds accumulés jusqu'en 2018 demeureront à chacun des collèges. Ces soldes de fonds permettront la création de réserves pour les collèges en plus de permettre la transition nécessaire vers le nouveau modèle. Les incitatifs financiers seront attribués à compter du budget 2019-2020 en tenant compte des résultats financiers de l'année 2018-2019. Le cas échéant, le surplus sera réservé pour combler un éventuel déficit d'opération et pour réaliser des projets d'envergure.
- Le CRPC se dotera d'indicateurs pour s'assurer de l'équité entre les collèges constituants les services.

Sur ces bases, Mme Esther Fournier, directrice des ressources financières présente le budget de fonctionnement pour l'année 2018-2019.

Attendu les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 24 avril 2018;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 4 mai 2018;

Attendu le réinvestissement dans le réseau collégial sur une période de cinq (5) ans qui a débuté en 2017-2018;

Attendu que la Fédération des cégeps reconnaît que le modèle particulier du CRL est sous-financé pour un montant important depuis sa création;

Attendu la révision en cours du modèle d'allocation des ressources (FABES);

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales et des indexations des autres coûts;

Attendu la recommandation du CRPC qui a revu les modalités de présentation du budget;

CECJ180607-04 Sur proposition de Mme Hélène Latendresse, dûment appuyée par Mme Claudine Harnois, il est résolu :

- d'adopter le budget de fonctionnement 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette;
- de recommander l'adoption au conseil d'administration du budget de fonctionnement 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

En suivi à l'adoption du budget, Mme Claudine Harnois questionne la ligne «ventes de biens et services» pour le budget spécifique de Joliette. Mme Fournier ne disposant des détails concernant cette rubrique répondra à cette question dans les meilleurs délais.

5. **Avis sur les modifications apportées aux Politiques de la recherche :**
 - 5.1 **Politique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière;**
 - 5.2 **Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche**

Monsieur Dominic Leblanc, responsable régional de la recherche présente le dossier. Il rappelle qu'afin de se conformer aux exigences des grands organismes subventionnaires et être admissible à des subventions de recherche, le Cégep régional de Lanaudière a adopté, entre 2008 et 2009, différentes politiques relatives à la recherche : la *Politique de la recherche*, la *Politique sur la conduite responsable de la recherche*, la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la *Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche* et la *Politique sur la propriété intellectuelle en matière de recherche*.

Différents facteurs font en sorte que ces politiques doivent être révisées. Parmi ceux-ci, il est possible de mentionner les changements survenus dans la structure administrative du Cégep, dont celles relatives aux responsabilités du dossier de la recherche. L'ajout ou le retrait de politiques internes et externes qui ont un impact sur la recherche est aussi un élément justifiant ces révisions. Il est aussi possible de mentionner les modifications apportées par les grands organismes subventionnaires et les organismes réglementaires à leurs politiques.

En 2017-2018, le comité régional de la recherche a procédé à une révision de la *Politique de la recherche* et de la *Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche*. Les changements apportés sont mineurs et consistent essentiellement à uniformiser les politiques, à mettre à jour le partage des responsabilités en fonction des différents changements administratifs qui sont survenus, à retirer certaines références à des documents et politiques qui n'existent plus, à mettre à jour certaines références, à préciser certains articles et à ajouter quelques principes directeurs, objectifs et visés.

Attendu l'obligation du Cégep régional de Lanaudière de se doter de politiques relatives à la recherche à jour et conformes aux exigences des organismes subventionnaires et réglementaires et les modifications apportées par ceux-ci à leurs politiques;

Attendu les modifications survenues dans la structure administrative du Cégep régional de Lanaudière, dont celles relatives à la responsabilité du dossier de la recherche;

Attendu l'ajout et le retrait de politiques internes et externes ayant un impact sur la recherche au Cégep régional de Lanaudière;

Attendu les propositions suggérées par le comité régional de la recherche;

Attendu la recommandation des directions des collèges et de la direction générale;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du collège constituant de Joliette;

CECJ180607-05 Sur proposition de Mme Sophie Lavoie, dûment appuyée par Mme Claudine Harnois, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du CRL sur les versions modifiées de la *Politique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière* et de la *Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Adoption des directives d'utilisation des aires de stationnement;

Mme Hélène Bailleu, directrice, présente le dossier. Elle rappelle que depuis septembre 2017, la gestion du stationnement est sous la responsabilité du Cégep régional de Lanaudière à Joliette. Outre les aspects pratiques du stationnement, plusieurs modifications ont été apportées quant aux modes de paiement et aux accès. Quelques modifications de concordance doivent être apportées aux Directives d'utilisation des aires stationnement ainsi qu'une règle concernant l'ajustement des tarifs basé sur l'indice des prix à la consommation.

CECJ180607-06 Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par Mme Sophie Lavoie, il est résolu d'adopter les Directives d'utilisation des aires de stationnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Recommandation d'émission de diplômes;

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées ».

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ180607-07 Sur proposition de Mme Sophie Lavoie, dûment appuyée par M. Benoit Valiquette, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :

Numéro de confirmation : 28110616

Code de lot : #JO2018042401

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET DE RÉSOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées.».

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ180607-08 Sur proposition de Mme Sophie Lavoie, dûment appuyée par M. Benoit Valiquette, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Rapport de la directrice

➤ Dossiers administratifs

- Résidence étudiante : Nous avons obtenu une réponse favorable de la Ville de Joliette pour notre demande de modification au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble visant à assujettir la construction de résidences étudiantes au règlement municipal.
- M. Sylvain Pedneault a pris sa retraite aujourd'hui même en ce jeudi 7 juin.
- Mme Danièle Saindon, quant à elle, a annoncé qu'elle prendra sa retraite en décembre 2018. D'ici là, la personne qui sera nommée pour la remplacer devrait être en poste au début du mois d'août, de façon à faire la transition des dossiers dans les semaines qui suivront.
- DEC en pharmacie : le dossier est présentement toujours à l'étude.

➤ Activités en lien avec les étudiants et étudiantes ainsi qu'avec le personnel

- Application locale du protocole de gestion des commotions cérébrales pour le milieu de l'éducation e dans le cadre d'activités récréatives et sportives;
- Fondation du cégep : activité de financement le jeudi 3 mai.
- Le Centre de recherche a dévoilé son nom et son logo : lancement officiel avec conférence de presse tenue le 17 avril dernier
- Le premier gala de reconnaissance étudiante s'est tenu le mardi 8 mai dernier et a permis d'honorer près de 200 étudiants et étudiantes.

9. Divers

Le calendrier des réunions pour 2018-2019 est déposé. Les rencontres se tiendront aux dates suivantes; les jeudis 20 septembre et 15 novembre 2018 ainsi que les 14 février, 11 avril et 30 mai 2019.

10. Levée de l'assemblée

CECJ180607-09 L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par Mme Hélène Latendresse de lever la séance à 18h40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

X

Jean-Yves Tremblay
Président

X

Lorraine Dépelteau
Secrétaire